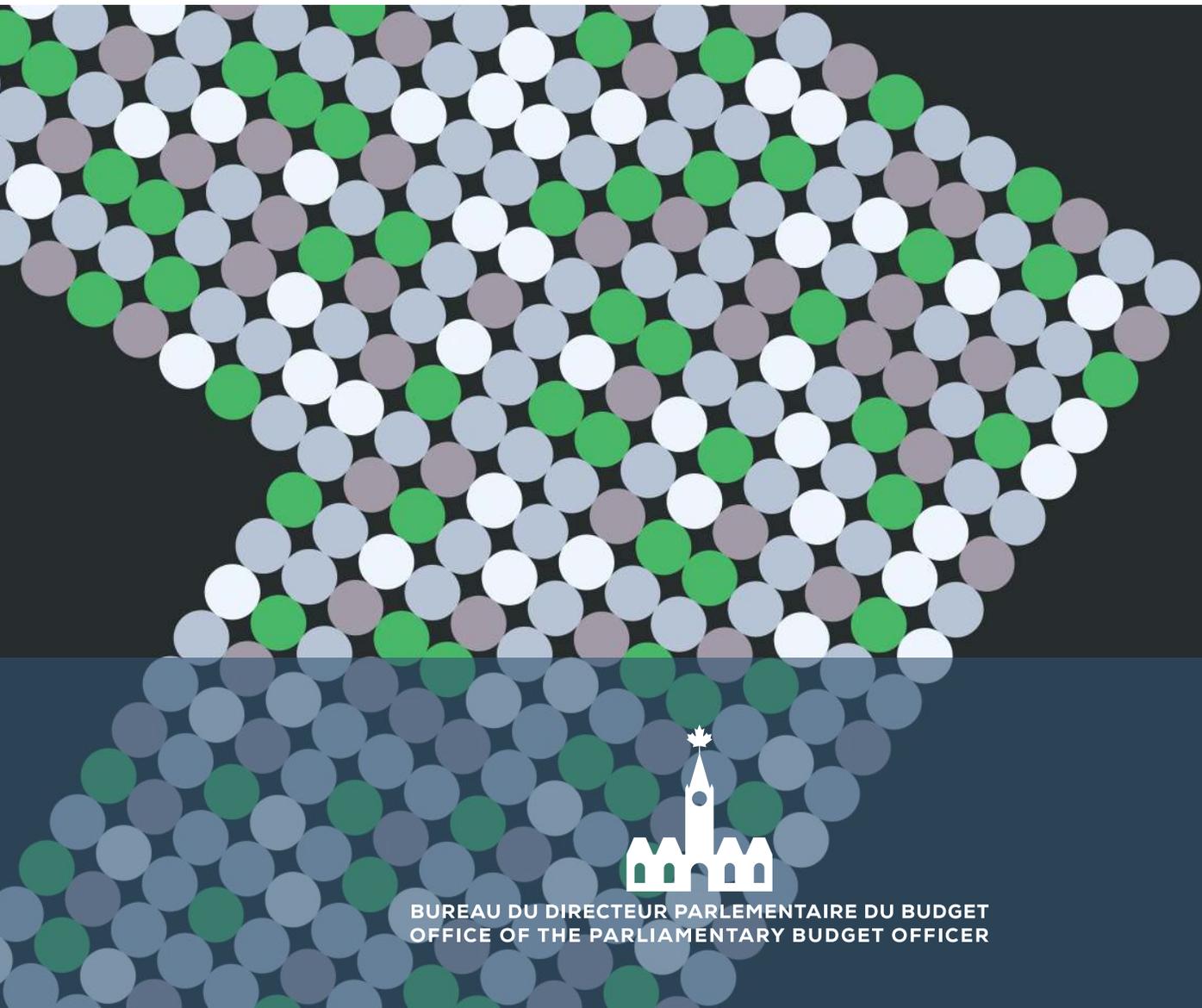


17 juin 2021



# COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET POUR 2020-2021



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

# Table des matières

---

<b>Message du directeur parlementaire du budget</b>	<b>1</b>
<b>1. Mandats et activités</b>	<b>3</b>
<b>2. Accès à l'information</b>	<b>12</b>
2.1.    Exceptions	12
2.2.    Demandes d'information en 2020-2021	13
<b>3. Rendement</b>	<b>15</b>
3.1.    Débats et réunions de comité	15
3.2.    Témoignages du DPB devant des comités	15
3.3.    Présentation de rapports	16
3.4.    Rayonnement auprès des Canadiens	16
<b>4. Données financières</b>	<b>18</b>
<b>Notes</b>	<b>19</b>

# Message du directeur parlementaire du budget



Je suis heureux de présenter, le compte rendu des activités du Bureau du directeur parlementaire du budget pour 2020-2021, comme le prévoit la *Loi sur le Parlement du Canada*<sup>1</sup>.

Force est de constater que nous vivons depuis mars 2020 un grand bouleversement de nos méthodes de travail qui a aussi amené son lot de défis opérationnels pour le Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB). Rapidement, nous avons adapté nos façons de faire aux impératifs de la crise sanitaire et nous avons continué de déployer tous les efforts nécessaires pour offrir, au quotidien, le meilleur service possible aux parlementaires et aux Canadiens. L'équipe du DPB a travaillé sans relâche pour atteindre et même dépasser les cibles ambitieuses de notre Plan de travail 2020-2021.

Malgré l'ensemble des défis, le Bureau a continué de servir le Parlement de façon intègre et professionnelle en lui fournissant des analyses financières et économiques indépendantes, crédibles et impartiales, et ce, au moment opportun.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé des analyses approfondies sur l'état de l'économie canadienne, la viabilité des finances du gouvernement et le coût de divers programmes fédéraux et initiatives législatives, comme le prévoyait notre plan de travail pour 2020-2021, palliant souvent au manque d'information de la part du gouvernement. Nous avons aussi continué de faire des progrès considérables pour renforcer et accroître notre capacité d'analyse et de modélisation économique.

Quand la pandémie de COVID-19 a frappé en mars 2020, le Bureau a mis à profit ses grandes capacités analytiques pour fournir des analyses pertinentes aux parlementaires et les aider à évaluer les répercussions potentielles de la crise sur l'économie canadienne et les finances du gouvernement alors qu'on leur demandait d'approuver des mesures d'une ampleur sans précédent. À ce jour, nous avons publié de nombreuses analyses liées à la COVID-19 et d'ailleurs, une nouvelle section de notre site Web est consacrée aux analyses du DPB en période de pandémie.

Au cours de l'année à venir, nous poursuivrons la collecte de données sur le rendement au moyen de sondages directs auprès des parlementaires et de

leur personnel, ainsi que de l'évaluation de nos processus internes. Nous nous préparons aussi pour l'examen législatif quinquennal du BDPB en 2022.

Je suis fier de tout le travail accompli par le Bureau en 2020-2021. C'est un honneur pour moi de travailler avec une équipe de professionnels dévoués. Nous envisageons avec enthousiasme la perspective de continuer à fournir aux parlementaires et à la population canadienne des analyses économiques et financières pertinentes et accessibles.

Le directeur parlementaire du budget,

Yves Giroux

# 1. Mandats et activités

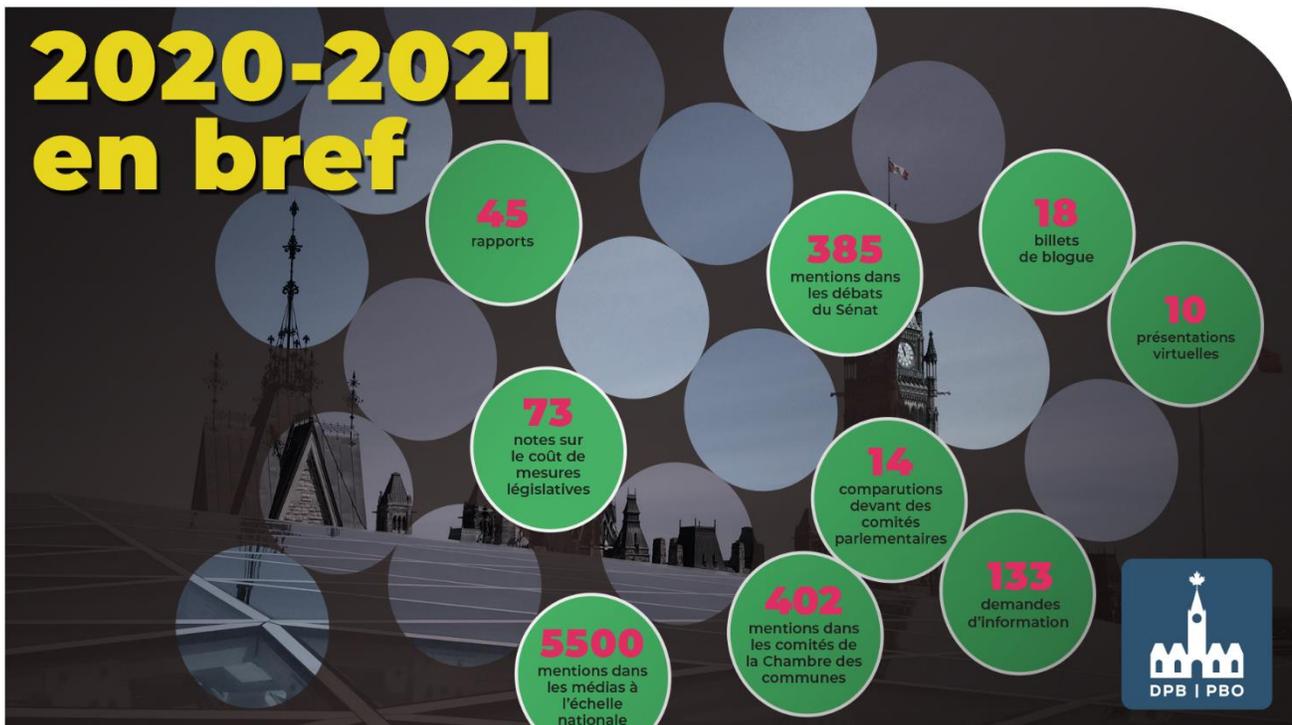
Par suite des modifications apportées à la *Loi sur le Parlement du Canada* en 2017, le Parlement a confié au DPB deux *mandats distincts*.

1. Lorsque le Parlement n'est pas dissous :

Le DPB fournit des analyses économiques et financières indépendantes au Sénat et à la Chambre des communes, analyse les prévisions budgétaires du gouvernement et, sur demande, évalue le coût financier de toute mesure proposée relevant des domaines de compétence du Parlement.

2. Pendant les 120 jours précédant une élection générale à date fixe ou lorsque le Parlement est dissous en prévision d'une élection générale :

Le DPB fournit aux partis politiques, à leur demande, une estimation du coût financier des mesures proposées en campagne électorale qu'ils envisagent de mettre en œuvre.



## Mandat quand le Parlement n'est pas dissous – fournir au Sénat et à la Chambre des communes des analyses économiques et financières indépendantes

Au cours de l'exercice 2020-2021, le DPB a publié 45 rapports, dont des analyses supplémentaires, des mises à jour, son plan de travail pour 2021-2022 et le *Compte rendu des activités du Bureau du directeur parlementaire du budget pour 2019-2020*. Environ la moitié de ces rapports ont été produits à la demande de parlementaires du Sénat ou de la Chambre des communes. Les autres ont été préparés à l'initiative du DPB.

### Analyses économiques et financières indépendantes

La *Loi sur le Parlement du Canada* dispose que le DPB peut préparer des rapports contenant ses analyses concernant le budget, les mises à jour économiques et financières, les rapports sur la viabilité financière ou les prévisions budgétaires<sup>2</sup>.

Le DPB peut également produire des rapports sur des questions qui revêtent une importance particulière à l'égard des finances et de l'économie du pays et qui sont énumérées dans son plan de travail annuel déposé devant le Sénat et la Chambre des communes<sup>3</sup>.

En 2020-2021, le DPB a publié sept analyses ou rapports réguliers :

- une analyse des budgets principal et supplémentaires des dépenses (trois rapports);
- une analyse de la *Mise à jour économique et budgétaire 2020* du gouvernement; le *Rapport sur la viabilité financière de 2020 : Mise à jour, Énoncé économique de l'automne 2020 : Enjeux pour les parlementaires; Perspectives prébudgétaires*.

Outre ses rapports réguliers, le DPB a publié, en 2020-2021, 18 mises à jour et rapports autonomes, dont certains complétaient des rapports réguliers, et d'autres portaient sur des questions qui revêtent une importance particulière à l'égard des finances ou de l'économie du pays :

- une analyse semestrielle des perspectives économiques et financières (un rapport)<sup>4</sup>;
- une analyse de la viabilité du Régime de pensions du Canada;
- un examen des projections économiques et financières du DPB;
- une mise à jour des considérations financières et économiques liées au pipeline Trans Mountain;
- une analyse financière du régime fédéral d'équité salariale;
- une estimation du rendement des dépenses fédérales additionnelles pour l'observation fiscale des entreprises;
- une analyse préliminaire de l'Initiative des supergrappes d'innovation;

- une analyse du soutien à la liquidité des sociétés d'État en réponse à la COVID-19;
- un outil d'examen des dépenses en personnel;
- une analyse des principaux transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux et territoriaux;
- *Tarifification du carbone et Accord de Paris : combler l'écart avec la tarification fondée sur le rendement;*
- des perspectives sur la liquidité des gouvernements provinciaux;
- une estimation de la strate supérieure de la distribution du patrimoine familial au Canada;
- une mise à jour sur le Plan Investir dans le Canada;
- une analyse de la déclaration de gains et de pertes dans les résultats financiers du gouvernement du Canada;
- trois mises à jour de l'analyse de scénario des répercussions potentielles des chocs dus à la pandémie de la COVID-19 et à la chute des prix du pétrole.

Le DPB a publié en outre 18 billets de blogue se rapportant à ses publications :

- Explication du calcul du coût du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial;
- Budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021;
- Dette fédérale : foire aux questions;
- Article de blogue complémentaire sur le Plan Investir dans le Canada;
- Achat du pipeline Trans Mountain par le Canada : Considérations économiques et financières – Mise à jour de l'information financière de la CDEV – juillet 2020;
- Mise à jour : Coûts du congé du gouvernement fédéral lié à la pandémie de COVID-19;
- Dépenses en capital prévues au titre de la politique Protection, sécurité et engagement : Mise à jour de 2020;
- Mise à jour : Estimation sur cinq ans du coût du revenu de base garanti;
- Mise à jour : Coûts du congé du gouvernement fédéral lié à la pandémie de COVID-19;
- Investissements du gouvernement fédéral dans les soins palliatifs;
- Tableau : *Énoncé économique de l'automne 2020;*
- Analyse de la dette fédérale : 2020-2021;
- Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi;
- Programme de stabilisation fiscale – Indexation du paiement maximal par habitant;

- Informations complémentaires sur la simplification de la déduction pour frais de bureau à domicile;
- Multiplicateurs budgétaires et sensibilités des perspectives financières;
- Mise à jour : Coûts du congé du gouvernement fédéral lié à la pandémie de COVID-19;
- Banque de l'infrastructure du Canada.

### Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative : indépendance, pertinence et impartialité

Le succès du nouveau service d'évaluation du coût des promesses de la campagne électorale fédérale de 2019 a démontré la contribution du travail du DPB à une transparence accrue. Ces brèves évaluations ont été si bien accueillies que le DPB a décidé de continuer de publier régulièrement des rapports sous cette forme.

Pendant l'exercice 2020-2021, le DPB a publié **73** évaluations du coût des mesures liées à la COVID-19 et des estimations sur divers sujets intéressant les parlementaires et la population canadienne.

Pour en savoir davantage à ce sujet, visitez le site Web [www.pbo-dpb.gc.ca](http://www.pbo-dpb.gc.ca) ou suivez le DPB sur [Twitter](#).

### Rapports découlant de demandes d'analyse et d'estimation présentées par des parlementaires et des comités du Sénat et de la Chambre des communes en 2020-2021

Toujours en 2020-2021, le DPB a reçu 30 demandes d'analyses financières et d'estimations des coûts de la part de parlementaires. Le DPB a aussi reçu plusieurs demandes et questions informelles.

Le DPB a publié 20 **rapports** à la suite d'analyses demandées par des sénateurs, des députés ou des comités parlementaires :

- une estimation des coûts d'un système parlementaire hybride;
- une mise à jour et une analyse des options concernant le coût des navires de combat canadiens;
- une analyse de l'indemnisation pour les retards et les refus de services aux enfants des Premières Nations;
- une estimation des coûts du logement pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique;
- une estimation du coût de l'élimination du retrait minimum associé aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR);

- une analyse financière du Programme de navires de soutien interarmées et du NM *Astérix*;
- une analyse du pouvoir discrétionnaire à l'égard des peines minimales obligatoires dans les cas de meurtre;
- une estimation du coût du projet de loi C-7 sur l'aide médicale à mourir;
- une estimation des coûts liés à un régime fédéral de soins dentaires destinés à tous les Canadiens non assurés;
- une estimation du coût d'une exemption d'impôt des prestations aux personnes âgées;
- une analyse du traitement des demandes de prestations d'invalidité à Anciens Combattants Canada;
- une estimation du coût de l'utilisation par la fonction publique des congés payés pour des raisons liées à la COVID-19;
- une estimation de l'impôt sur le patrimoine net pour les familles économiques résidant au Canada;
- une estimation de la prolongation et de la réduction progressive de la Prestation canadienne d'urgence (PCU);
- une estimation des coûts liés à un revenu de base garanti pendant la pandémie de COVID-19;
- une estimation du coût des modifications proposées de la PCU;
- une estimation du coût des modifications proposées et de la prolongation de la PCU;
- une note sur l'évaluation du coût du remboursement de la taxe sur les produits et services pour les petites entreprises (janvier à décembre);
- une note sur l'évaluation du coût du remboursement de la taxe sur les produits et services pour les petites entreprises (juillet à décembre);
- une estimation de l'indemnisation des enfants des Premières Nations pris en charge par la protection de l'enfance.

### Publication pendant la COVID-19

Depuis le début de la crise en mars 2020, le BDPB suit la situation de près et surveille le plan d'intervention du Canada en réponse à la COVID-19, lancé le 13 mars 2020. Le plan comprend de nombreux nouveaux programmes et a nécessité la présentation de nouvelles mesures législatives (les projets de loi C-13, C-14, C-15 et C-4), qui confèrent des pouvoirs extraordinaires au gouvernement.

Conformément à son mandat, qui consiste notamment à fournir des analyses indépendantes et impartiales au Parlement sur des questions d'importance particulière touchant les finances ou l'économie du pays, le DPB a chiffré les mesures que prévoit le plan d'intervention économique du Canada en réponse à la COVID-19. Ces analyses du DPB concernant la COVID-19 étaient conçues pour aider la population canadienne et les parlementaires à évaluer

les répercussions possibles de la pandémie sur l'économie canadienne et les finances publiques.

Au cours de la dernière année, le DPB a publié 48 évaluations du coût de mesures liées à la COVID-19 et 6 rapports sur la COVID-19. De plus, il a produit une note sur l'évaluation du coût et huit rapports à la demande de comités et de parlementaires qui souhaitaient obtenir de l'information sur le coût estimatif de mesures législatives et de programmes proposés en réponse à la pandémie.

Au début de la crise, le DPB a également publié des analyses de scénario pour aider les parlementaires à évaluer les répercussions possibles sur l'économie canadienne et les finances publiques des chocs dus à la pandémie de la COVID-19 et à la chute des prix du pétrole. Trois mises à jour ont suivi. Ces rapports ont revêtu une importance particulière en l'absence de budget fédéral en 2020.

***\*Toutes les évaluations du coût des mesures liées à la COVID-19 et les rapports pertinents sont énumérés dans la section précédente.***

Pour terminer, le DPB a élaboré un cadre de surveillance pour aider les parlementaires à se tenir au courant des annonces et des dépenses du gouvernement liées à la COVID-19. Ce document énumère les mesures associées à la COVID-19 qui ont été annoncées par le gouvernement et présente les données générales sur la mise en œuvre et les dépenses recueillies par le DPB auprès de nombreux ministères et organismes fédéraux au moyen de demandes d'information. Le cadre a été actualisé cinq fois en 2020-2021.

En ce qui concerne le fonctionnement interne du BDPB, le télétravail s'est mis en place rapidement, de sorte que les activités ont pu se poursuivre sans interruption. Les employés ont également respecté les consignes sanitaires, y compris celles de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), auxquelles nous continuons de nous conformer pour ce qui a trait à la pandémie de COVID-19.

## Outil d'analyse du DPB lié à la COVID-19

Les produits d'analyse du DPB liés à la COVID-19 sont conçus pour aider les Canadiens et les parlementaires à évaluer les répercussions potentielles de la pandémie sur l'économie canadienne et les finances du gouvernement.

Cet outil donne accès à toutes les analyses et autres travaux liés à la COVID-19 du DPB :

- les évaluations de coûts du DPB liées à la COVID-19;
- les dernières perspectives économiques et financières du DPB, et les mesures liées à la COVID-19 incluses dans celles-ci;
- les évaluations de coûts (liées à la COVID-19) demandées par les parlementaires;
- le cadre de surveillance des dépenses du gouvernement pour la COVID-19.

Accessible au : <https://covid19.pbo-dpb.ca/#/fr>

## Mandat pendant la période précédant une élection générale – préparation d'estimations du coût financier des mesures proposées en campagne électorale

Conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, pendant les 120 jours précédant une élection générale, le DPB est tenu d'évaluer, à la demande d'un parti politique reconnu ou d'un député indépendant, le coût financier de toute mesure proposée dans le cadre de la campagne électorale de celui-ci. Dès que le Parlement est dissous en prévision d'une élection générale, le DPB cesse tout travail à l'égard des demandes présentées par les comités et les parlementaires<sup>5</sup>.

Le DPB a entrepris un examen de ses activités d'évaluation des mesures proposées dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 2019. Cet examen s'inscrivait dans son engagement de fournir des services impartiaux de haute qualité. Le DPB a publié un rapport assorti de recommandations en prévision de la prochaine élection fédérale.

## Estimation du coût des promesses électorales : recommandations

1. Continuer de publier une base de référence économique et financière, mais envisager d'en limiter l'horizon temporel à cinq ans.
2. Envisager d'élargir la gamme des scénarios qu'il est possible d'évaluer au moyen d'outils en ligne et les faire mieux connaître aux intervenants.
3. Recourir aux protocoles d'entente avec la fonction publique en dehors de la période d'évaluation du coût des mesures proposées (CMP) en campagne électorale et avec tous les ministères et organismes fédéraux.
4. Dans les prochaines évaluations du CMP, effectuer, si possible, des recherches supplémentaires sur les réactions comportementales aux changements de politique. Offrir, en outre, aux partis politiques des analyses de répartition, lorsqu'elles nécessitent peu de ressources additionnelles.
5. Maintenir le cadre de confidentialité utilisé par le DPB dans l'évaluation du CMP en 2019.
6. Clarifier le cadre législatif actuel de manière à assurer le respect de l'esprit et de l'objet de la loi, ainsi qu'à préciser que les organismes qui ne sont pas des ministères sont également visés.
7. Simplifier le budget-temps en vue de la prochaine évaluation du CMP et le gérer avec plus de souplesse.
8. La présentation et la façon de communiquer la liste d'enveloppes devraient être réexaminées dans le cadre de la prochaine évaluation du CMP.

Consultez le rapport intégral au <https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/ADM001--evaluation-election-proposal-costing-2019--performance-estimation-cout-promesses-electorales-2019>

Le gouvernement étant en situation minoritaire en cette 43<sup>e</sup> législature du Canada, le BDPB se tiendra prêt à évaluer le coût financier des mesures proposées par les partis politiques pendant la prochaine période préélectorale. Le DPB publiera une prévision économique et financière de référence décennale et mettra à disposition une application en ligne pour l'évaluation de l'incidence des nouvelles mesures proposées sur le service de la dette publique. Ces produits analytiques leur ayant permis de se doter

d'un cadre financier cohérent, les partis politiques ont été plus susceptibles d'annoncer des mesures chiffrées avant le jour du scrutin.

Conformément à la loi, le DPB travaillera également de près avec des ministères, avant et pendant la prochaine période électorale, pour négocier des protocoles d'entente en vue d'obtenir l'information et l'aide nécessaires pour la préparation d'estimations les plus précises possible.

## 2. Accès à l'information

---

Certains des renseignements dont le DPB a besoin pour préparer ses analyses économiques et financières sont disponibles publiquement, mais la majeure partie ne l'est pas.

En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le DPB « a le droit, sur demande faite à un responsable d'institution fédérale, d'un ministère ou d'une société d'État mère, de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun, de tout renseignement qui relève de ce ministère ou de cette société d'État mère et qui est nécessaire à l'exercice de son mandat<sup>6</sup> ».

Dans bien des cas, le DPB pourrait préparer l'estimation du coût d'un projet de loi sans recourir aux données du gouvernement, mais le travail serait souvent plus coûteux et plus long et risquerait de réduire les ressources disponibles pour répondre aux demandes des parlementaires et des comités. L'accès aux données du gouvernement améliore souvent la qualité des estimations du DPB et fait en sorte que celles-ci sont plus utiles aux parlementaires.

Si un ministère ou une société d'État refuse de fournir des renseignements au DPB, ce dernier peut porter ce fait à la connaissance du Président du Sénat et du Président de la Chambre des communes ou de tout comité parlementaire compétent<sup>7</sup>.

S'il devait informer les présidents d'une telle situation, le DPB s'attendrait que ceux-ci, et les deux Chambres qu'ils président, l'aident à obtenir l'information dont il a besoin pour préparer les analyses pertinentes destinées au Sénat et à la Chambre des communes.

### 2.1. Exceptions

---

Le DPB n'a pas droit aux renseignements visés par l'une ou l'autre de cinq exceptions étroitement circonscrites. Il s'agit des renseignements qui, selon le cas :

- sont des renseignements dont la communication est restreinte en vertu de l'article 19 de la *Loi sur l'accès à l'information*<sup>8</sup>;
- sont protégés par le secret professionnel de l'avocat ou du notaire ou le privilège relatif au litige<sup>9</sup>;
- sont des renseignements dont la communication est restreinte en vertu d'une disposition d'une autre loi fédérale figurant à l'annexe II de la *Loi sur l'accès à l'information*<sup>10</sup>;

- sont des renseignements confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada, définis au paragraphe 39(2) de la *Loi sur la preuve au Canada*<sup>11</sup>;
- sont des renseignements dont la communication au DPB est expressément restreinte en vertu d'une autre loi fédérale<sup>12</sup>.

Le DPB estime que, pour fournir des analyses pertinentes et en temps opportun au Sénat et à la Chambre des communes, il a besoin de certains renseignements confidentiels, notamment de l'estimation par le gouvernement du coût de la mise en œuvre des projets de loi déposés au Parlement et des analyses sexospécifiques réalisées pour ces projets de loi.

De plus, le DPB craint que l'exception fondée sur l'annexe II de la *Loi sur l'accès à l'information* ne restreigne indûment son accès à l'information. De toute évidence, il est encore possible d'améliorer l'accès du DPB à l'information détenue par les ministères et organismes du gouvernement. Le DPB a écrit une lettre au leader parlementaire du gouvernement à la Chambre des communes le 11 février 2020 afin de demander des modifications législatives visant à améliorer l'accès à l'information. Une réponse négative a été reçue quelques mois plus tard, suggérant plutôt que cette modification soit considérée dans le cadre de l'examen quinquennal de la loi habilitante du DPB prévu en 2022.

## 2.2. Demandes d'information en 2020-2021

---

En 2020-2021, le DPB a soumis 133 demandes d'information à des ministères fédéraux et sociétés d'État. De ce nombre, 65 % se rapportaient à la COVID-19.

Le DPB a reçu la totalité de l'information demandée dans 109 des 133 demandes soumises. Cela représente un taux de réponse de 82 %, ce qui est légèrement supérieur à celui enregistré en 2019-2020 (78 % en moyenne).

Sur les 24 cas où le DPB n'a pas reçu toute l'information demandée : le ministère ne disposait pas encore de l'information dans 15 cas (11,3 %); il n'a fourni que des renseignements partiels dans 3 cas (2,3 %); le ministère a invoqué l'exception liée aux renseignements confidentiels du Conseil privé de la Reine dans 3 autres cas (2,3 %); 2 demandes ont été annulées et l'information a été demandée séparément (1,5 %); une réponse a été fournie verbalement le dernier jour de l'exercice (0,7 %).

**Demandes d'information**

<b>Exercice</b>	<b>Demandes</b>	<b>Taux de réponse</b>
2009-2010	20	50 %
2010-2011	27	78 %
2011-2012	52	79 %
2012-2013	116	36 %
2013-2014	150	55 %
2014-2015	55	51 %
2015-2016	14	86 %
2016-2017	65	90 %
2017-2018	60	68 %
2018-2019	61	84 %
2019-2020	35	78 %
2020-2021	133	82 %

## 3. Rendement

---

### 3.1. Débats et réunions de comité

---

Le DPB et le travail produit par son Bureau ont été mentionnés 385 fois pendant les débats au Sénat et à la Chambre des communes en 2020-2021. Le DPB a été mentionné 402 fois dans des réunions de comités de la Chambre des communes, y compris lorsque le DPB a témoigné devant des comités<sup>13</sup>.

L'utilisation des analyses du DPB pour éclairer les interventions des parlementaires pendant les débats et les réunions de comité est l'une des formes les plus visibles de son soutien aux parlementaires.

### 3.2. Témoignages du DPB devant des comités

---

Le DPB ou ses employés ont témoigné trois fois devant des comités sénatoriaux et à onze reprises devant des comités de la Chambre des communes en 2020-2021.

Le DPB a comparu devant différents comités du Sénat et de la Chambre des communes pour parler de l'intervention du gouvernement en réponse à la pandémie de COVID-19 et des perspectives économiques et financières semestrielles, pour présenter l'analyse de la construction du navire de soutien interarmées au Canada et pour expliquer l'arriéré dans le traitement des demandes de prestations d'invalidité à Anciens Combattants Canada. Ce sont là des exemples de la façon dont le DPB et ses employés mettent leurs connaissances spécialisées au service des comités parlementaires.

Le DPB est toujours heureux de comparaître devant les comités parlementaires pour discuter de la façon dont les comités peuvent faire appel à lui dans le cadre de leurs études.

### 3.3. Présentation de rapports

---

Le DPB a présenté 10 rapports en 2020-2021 via des sessions virtuelles pour permettre aux parlementaires d'obtenir toutes les réponses à leurs questions et d'approfondir les sujets abordés dans les publications du DPB. Ces présentations ont été offertes à l'ensemble des parlementaires et de leur personnel.

Différentes sessions ont été proposées lors des présentations de rapport pour faciliter la participation de l'ensemble des parlementaires en fonction des fuseaux horaires. En moyenne, une trentaine de participants ont assisté à chacune de ces sessions. Le DPB a également offert des présentations aux médias pour certaines publications.

Lors de ces séances, le DPB a présenté un sommaire ainsi que les conclusions du rapport publié et répondu aux questions des participants.

### 3.4. Rayonnement auprès des Canadiens

---

En 2020-2021, le DPB a continué de promouvoir une transparence et une responsabilisation accrue en matière budgétaire en communiquant ses conclusions au public et aux médias. Cette démarche d'ouverture et d'accessibilité permet au DPB de mieux servir les parlementaires, qui peuvent alors réagir aux rapports du DPB en sachant que le public est au courant de ceux-ci.

Pendant l'exercice, le travail du DPB a été mentionné plus de 5 500 fois dans les médias à l'échelle nationale, ce qui illustre la pertinence des analyses du DPB pour les débats publics.

### **Sondage sur les produits et services du DPB**

En février 2021, le DPB a tenu un sondage sur la satisfaction des clients à l'égard des services qu'il fournit en exécution de son plan de travail. Le but du sondage était de mesurer la qualité globale des services fournis par le DPB aux parlementaires et à leurs employés. Le sondage a été mené en ligne entre le 15 février et le 11 mars 2021.

Le questionnaire comportait différentes sections dont chacune portait sur un aspect important de la transparence des services du DPB, à savoir les produits et services (rapports, notes de service, audiences de comité parlementaire et présentation en personne et virtuelle de rapports), site Web, outils interactifs, demandes de renseignements et médias sociaux.

Les résultats du sondage témoignent clairement de votre grande satisfaction à l'égard de nos produits et services destinés aux parlementaires.

**Même si les résultats sont très satisfaisants, vous avez mentionné des aspects qu'il serait possible d'améliorer. Par exemple, les outils interactifs du DPB sont encore peu connus. En outre, certains d'entre vous ont dit vouloir mieux connaître les produits et services que nous offrons. Nous travaillerons à améliorer ces aspects au cours de l'année qui vient.**

## 4. Données financières

Le processus budgétaire du DPB est établi dans la *Loi sur le Parlement du Canada*. Avant chaque exercice, le DPB prépare son budget. Ses prévisions budgétaires sont examinées par le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes et, si les deux présidents les approuvent, elles sont acheminées au président du Conseil du Trésor, qui est lui-même chargé de les déposer devant la Chambre des communes, en même temps que les prévisions budgétaires du gouvernement du Canada.

<b>Résumé des ressources financières</b>				
(en milliers de dollars)				
	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>		
<b>Activité de programme</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Budget principal des dépenses</b>	<b>Total des crédits</b>	<b>Dépenses réelles</b>
<b>Analyses économiques et financières</b>	5 418	6 520	6 520	5 477
<b>Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés</b>	505	726	726	619
<b>Total</b>	5 923	7 246	7 246	6 096

# Notes

---

1. *Loi sur le Parlement du Canada*, L.R.C. 1985, ch. P-1, art. 79.22.
2. *Ibid.*, al. 79.2(1)a).
3. *Ibid.*, al. 79.13(1)b), par. 79.13(3), al. 79.2(1)b).
4. Les perspectives économiques et fiscales semestrielles ont été initialement établies à la demande du Comité permanent des finances de la Chambre des communes; la plus récente motion à cet égard a été adoptée le 4 février 2016. Les perspectives économiques et financières font désormais partie du plan de travail annuel du DPB.
5. *Loi sur le Parlement du Canada*, par. 79.2(5).
6. *Ibid.*, par. 79.4(1).
7. *Ibid.*, art. 79.42.
8. *Loi sur le Parlement du Canada*, al. 79.4(2)a).
9. *Ibid.*, al. 79.4(2)b). Le secret professionnel du notaire est un concept propre au droit civil du Québec et s'apparente au secret professionnel de l'avocat. Conformément à la *Loi d'interprétation*, L.R.C. 1985, ch. I-21, art. 8.2, le « secret professionnel de l'avocat et du notaire » s'applique au Québec, et le « secret professionnel de l'avocat » s'applique dans les autres provinces et dans les territoires.
10. *Loi sur le Parlement du Canada*, al. 79.4(2)c).
11. *Ibid.*, al. 79.4(2)d).
12. *Loi sur le Parlement du Canada*, par. 79.4(1). Pour le moment, la seule disposition de cette nature est celle qui se trouve dans la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. R- 10, par. 45.47(5).
13. Les données équivalentes n'étaient pas disponibles dans le cas des comités du Sénat.